

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 471

20 mai 2005

SOMMAIRE

ABM Merchant S.A., Luxembourg	22582	KeyBridge S.A., Luxembourg	22588
ABM Merchant S.A., Luxembourg	22585	KeyBridge S.A., Luxembourg	22592
Ardec S.A., Luxembourg	22602	King George Holdings Luxembourg IA, S.à r.l., Luxembourg	22569
Barclays International Funds, Sicav, Luxembourg	22602	Logiconsult S.A., Luxembourg	22575
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	22607	Marco Polo Schiffahrt A.G., Grevenmacher	22574
Beau Bassin S.A., Luxembourg	22608	Marco Polo Schiffahrt A.G., Grevenmacher	22573
Bendick Holding S.A., Luxembourg	22592	Marella Participations et Finance S.A., Luxembourg	22575
C.G.P. Holding S.A., Luxembourg	22569	Marella Participations et Finance S.A., Luxembourg	22576
Cap Delta S.A., Luxembourg	22567	N.S.I., Newstarch Investments S.A., Luxembourg	22598
Carrefour de l'Ameublement M.D.L.N.R.J. S.A., Dudelange	22593	Nyl S.A., Luxembourg	22608
Caspian Holdings S.C.A.	22562	Parsiflor S.A.H., Luxembourg	22601
Cepe Holding S.A., Luxembourg	22588	Real Immobilier S.A., Luxembourg	22562
Cotrimo S.A., Mamer	22576	Real Immobilier S.A., Luxembourg	22564
CPM International S.A., Luxembourg	22587	Selux, S.à r.l., Services & Engineering Luxembourg, Ettelbruck	22567
CPM International S.A., Luxembourg	22588	Société Européenne de Participations Commerciales S.A., Luxembourg	22592
Czeck Engineering and Architecture Holding S.A., Luxembourg	22597	South Western Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	22608
D.M.S. & Associés, S.à r.l., Luxembourg	22577	TDAFC (Luxembourg) S.A., Luxembourg	22603
Digital Funds, Sicav, Luxembourg	22576	TDAFC (Luxembourg) S.A., Luxembourg	22605
Euro-Inox, A.s.b.l., Luxembourg	22574	Tradep S.A., Luxembourg	22569
Experta Management A.G., Luxembourg	22608	Whitby Invest S.A., Luxembourg	22599
Extang Finance, S.à r.l., Luxembourg	22600	WPP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	22589
Fairmark S.A., Luxembourg	22606	WPP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	22590
Fairmark S.A., Luxembourg	22607	WPP Luxembourg Beta Two, S.à r.l., Luxembourg	22565
Frarlum S.A., Luxembourg	22597	WPP Luxembourg Beta Two, S.à r.l., Luxembourg	22566
Future Electronics European Financing, S.à r.l., Luxembourg	22594	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg	22590
Hameur S.A., Howald	22573	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg	22592
Harvest CLO I S.A., Luxembourg	22573	WPP Luxembourg Gamma, S.à r.l., Luxembourg	22571
Hollimex S.A., Luxembourg	22577	WPP Luxembourg Gamma, S.à r.l., Luxembourg	22573
Iberimo, S.à r.l., Mamer	22576	WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg	22580
IPEF II Holdings N°11 S.A., Luxembourg	22566	WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg	22581
IPEF II Holdings N°11 S.A., Luxembourg	22566		
IPEF II Holdings N°11 S.A., Luxembourg	22596		
J.P. Morgan Capital Holdings Limited S.A., Luxembourg	22585		
KeyBridge S.A., Luxembourg	22585		

CASPIAN HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 51.551.

Il est porté à la connaissance du public que la société SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2005, le siège social de la société en commandite par actions en liquidation CASPIAN HOLDINGS S.C.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2005.

Pour extrait conforme

SORE INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, réf. LSO-BA06183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008286.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2005.

REAL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.958.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REAL IMMOBILIER S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 790 du 24 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Moinet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David Carelli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois millions deux cent trente-six mille euros (3.236.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions deux cent soixante-sept mille euros (3.267.000,- EUR) par l'émission de trente-deux mille trois cent soixante (32.360) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par l'apport d'une part correspondant au 70% du capital social de la société RINVEST Srl, avec siège social à Milan, Corso Garibaldi, 71, cet apport étant évalué à EUR 3.236.000,-.

2. Souscription et libération des trente-deux mille trois cent soixante (32.360) actions nouvelles par Monsieur Alberto Rigotti.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois millions deux cent soixante-sept mille euros (3.267.000,- EUR) représenté par trente-deux mille six cent soixante-dix (32.670) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois millions deux cent trente-six mille euros (3.236.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions deux cent soixante-sept mille euros (3.267.000,- EUR) par l'émission de trente-deux mille trois cent soixante (32.360) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des trente-deux mille trois cent soixante (32.360) actions nouvelles, Monsieur Alberto Rigotti.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu,

Monsieur Alberto Rigotti, administrateur de société, demeurant à Milan, Corso Vittorio Emanuele II, no. 15,

Ici représenté par Madame Annalisa Ciampoli, prénommée,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2004,

lequel représenté comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les trente-deux mille trois cent soixante (32.360) actions nouvelles, et les libérer intégralement par apport en nature d'une part correspondant au 70% du capital social de la société RINVEST SRL, société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Milan, Corso Garibaldi, 71, évaluées à trois millions deux cent trente-six mille euros (EUR 3.236.000,-).

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les actions de RINVEST SRL apportées ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 28 décembre 2004 par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Lesdits procuration et rapport, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trois millions deux cent soixante-sept mille euros (3.267.000,- EUR) représenté par trente-deux mille six cent soixante-dix (32.670) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trente-cinq mille euros (35.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Suit la traduction en langue italienne du texte qui précède:

L'anno duemilaquattro, il ventotto dicembre 2004, innanzi all'avv. Henri Hellinckx, notaio con residenza a Mersch (Lussemburgo).

Si è riunita l'assemblea generale straordinaria degli azionisti della società anonima REAL IMMOBILIER SA con sede sociale a L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, costituita sulla base dell'atto notarile in data 22 gennaio 2002, pubblicata sulla gazzetta, sezione delle società ed associazioni C numero 790 del 24 maggio 2002.

L'assemblea è stata dichiarata aperta sotto la presidenza di

Il Presidente designa quale segretario il (...).

L'assemblea elegge quale scrutatore il (...).

Il Presidente dichiara e invita il notaio a prendere atto, nella forma del pubblico strumento, di quanto segue:

I. Gli azionisti presenti o rappresentati, i mandatari degli azionisti rappresentati ed il numero delle azioni che detengono sono elencati nella lista delle presenze, firmata dall'ufficio dell'assemblea, dagli azionisti presenti, dai mandatari degli azionisti rappresentati e dal sottoscritto notaio. La citata lista delle presenze resterà annessa al presente atto per le formalità di registrazione.

Le procure degli azionisti rappresentati, dopo essere state vistate ne varietur dai comparanti, resteranno parimenti allegato al presente atto.

II. Che dalla citata lista appare che tutte le azioni rappresentanti l'integralità del capitale sociale sono presenti o rappresentate alla presente assemblea generale straordinaria e conseguentemente l'assemblea può decidere validamente su tutti i punti di cui all'ordine del giorno e gli azionisti presenti o rappresentati riconoscono di essere stati debitamente convocati e di aver conoscenza dell'ordine del giorno che è stato loro preventivamente comunicato.

III. L'ordine del giorno della presente assemblea è il seguente:

1. Aumento del capitale sociale fino a concorrenza di tre milioni duecentotrentasei mila (3.236.000,- Euro) in vista di portare l'importo attuale di Euro trentunmila (31.000,- Euro) attraverso l'emissione di trentaduemila trecentosessanta (32.360) nuove azioni di Euro cento (100,- Euro) ciascuna, godendo dei medesimi diritti e vantaggi per rapporto alle azioni esistenti, da liberare mediante apporto di una quota del 70% del capitale sociale della società RINVEST Srl, Milano, valutato a Euro 3.236.000,-.

2. Sottoscrizione e liberazione delle trentaduemila trecentosessanta (32.360) nuove azioni da parte del dr. Alberto Rigotti, (code fiscale italiano RGTLRT50P23L378F), residente a Milano in Corso Vittorio Emanuele II, no. 15.

3. Modifica afferente il primo comma dell'articolo 5 degli statuti che avrà il seguente tenore:

«**Art. 5. Primo comma.** Il capitale sottoscritto è fissato a Euro tremilioni duecentosessantasettemila (3.267.000,- Euro) suddiviso in trentaduemila seicentoseventanta (32.670) azioni di un valore nominale di Euro 100,- ciascuna.»

I fatti così riassunti e riconosciuti esatti dall'assemblea, sono oggetto da parte di quest'ultima, delle seguenti delibere prese all'unanimità dei voti:

Prima delibera

L'assemblea decide di aumentare il capitale sociale fino a concorrenza di tre milioni duecentotrentasei mila (3.236.000,- Euro) in vista di portare l'importo attuale di Euro trentunmila (31.000,- Euro) a Euro tremilioni duecentosessantasettemila (3.267.000,- Euro), attraverso l'emissione di trentaduemila trecentosessanta (32.360) nuove azioni di Euro cento (100,- Euro) ciascuna, emesse alla pari con godimento dei medesimi diritti e vantaggi per rapporto alle azioni esistenti.

Seconda delibera

L'assemblea, dopo aver constatato che gli azionisti minoritari attuali hanno rinunciato al loro diritto preferenziale di sottoscrizione, decide di ammettere alla sottoscrizione della totalità delle nuove trentaduemila trecentosessanta (32.360) nuove azioni l'azionista maggioritario.

Intervento Sottoscrizione - Liberazione

È intervenuto l'azionista di maggioranza dr. Alberto Rigotti, dirigente, residente a Milano, in Corso Vittorio Emanuele II, no. 15, il quale debitamente rappresentato in virtù di una delle procure di cui sopra, dichiara di sottoscrivere tutte le trentaduemila trecentosessanta (32.360) nuove azioni e di liberarle mediante apporto in natura del 70% del capitale sociale della società RINVEST Srl, Milano, valutato a Euro 3.236.000,-.

In conformità all'articolo 32-1 (5) della legge del 10 agosto 1915, con le rispettive modifiche, le quote apportate sono state oggetto di un rapporto stabilito in data dicembre 2004 dal sig. Jean Bernard Zeimet, revisore di imprese, la cui sede sociale è stabilita a Lussemburgo, le cui conclusioni sono le seguenti:

«*Conclusioni*

A seguito delle verifiche effettuate e qui sopra descritte, non abbiamo osservazioni da formulare sul valore dell'apporto che corrisponde al meno al numero e al valore nominale delle azioni da emettere in contropartita.»

Le procure ed il rapporto, dopo essere state firmate «con promessa di rato e valido» da tutti i presenti e dal notaio, resteranno allegate al presente per essere formalizzate con il medesimo.

Terza Risoluzione

Allo scopo di adattare gli statuti con le risoluzioni che precedono, l'assemblea decide di modificare il primo comma dell'articolo 5 degli statuti che d'ora innanzi avrà il seguente tenore:

«**Art. 5. Primo comma.** Il capitale sottoscritto è fissato a Euro tremilioni duecentosessantasettemila (3.267.000,- Euro) suddiviso in trentaduemila seicentoseventanta (32.670) azioni di un valore nominale di Euro 100,- ciascuna.»

Spese

L'importo delle spese, esborsi, remunerazioni e tasse, in qualsivoglia forma, che saranno a carico della società in virtù delle presenti è valutato in circa trentacinquemila Euro (35.000,- Euro).

Non essendoci altri argomenti all'ordine del giorno, la seduta è tolta.

Attestato

Fatto e sottoscritto a Lussemburgo alla data riportata in ingresso al presente atto.

Dopo lettura ed interpretazione date dal notaio, i componenti menzionati hanno firmato con il notaio il presente processo verbale.

Signé: A. Ciampoli, P. Moinet, D. Carelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2004, vol. 430, fol. 2, case 10. – Reçu 32.360 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010611.3/242/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

REAL IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010614.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

**WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: USD 4,719,574,900.-.**

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 98.276.

In the year two thousand four, the thirtieth day of December.

Before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276 (the Company), incorporated on 17 December 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 172 of 11 February 2004. The articles of association of the Company have been amended on 19 January 2004 pursuant to the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 310 of 17 March 2004.

There appeared WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.015 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2004.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company, so that the financial year of the Company shall close on 30 December of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 20 January 2004, shall be closed on 30 December 2004;

2. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First and sole resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on 30 December of each year and as a result to close the current financial year having started on 20 January 2004 on 30 December 2004 and (ii) to amend article 14 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 31 December and ends on 30 December of the following year.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven hundred Euros (700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 (la Société), constituée le 17 décembre 2003 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 172 du 11 février 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés le 19 janvier 2004 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 310 du 17 mars 2004.

A comparu WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 14 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 30 décembre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 20 janvier 2004, prendra fin le 30 décembre 2004;

2. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première et seule résolution

L'Assemblée de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le 30 décembre et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 20 janvier 2004, au 30 décembre 2004 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre de l'année suivante.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept cents euros (700.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010791.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 98.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010792.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

IEPF II HOLDINGS N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.195.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06555, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011017.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

IEPF II HOLDINGS N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.195.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011016.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

CAP DELTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 90.631.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 11 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 157 du 14 février 2003

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, ref. LSO BA-07585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAP DELTA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(010631.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

SELUX, S.à r.l., SERVICES & ENGINEERING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 37, rue abbé Joseph Flies.
R. C. Luxembourg B 105.671.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu

- Monsieur Jean-Marc Darquennes, dirigeant de sociétés, demeurant à B-5310 Eghezée, 14, rue de Winée et
- Monsieur Eric Houbar, employé privé, demeurant à B-1501 Halle, 1, Bleukenstraat.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SERVICES & ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l., en abrégé SELUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger, tant pour compte propre que pour compte de tiers

- la vente, l'installation, l'entretien et la réparation de matériel informatique, bureautique, de télécommunication et autres technologies nouvelles;
- la conception, la programmation, la mise en oeuvre et la dispensation d'enseignements de tout type, la diffusion d'informations et en général toute activité de formation et d'information de nature notamment à faciliter la réalisation du point précédent;
- Elle peut accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet qui seraient de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation.

Elle pourra organiser des foires ou des événements seule ou en collaboration avec toute société ou entreprise ayant un objet similaire dans un but de promotion des activités ou produits commercialisés par ses clients

Elle pourra également s'intéresser par toutes voies à toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à faciliter, même indirectement, la réalisation du sien.

Elle pourra même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec de telles sociétés ou entreprises.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit

- Monsieur Darquennes préqualifié:	60 parts
- Monsieur Houbar, préqualifié:	40 parts
Total:	100 parts

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des nonassociés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille 2005.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 11 août 1998, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et ils déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale.

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-9061 Ettelbruck, 37, rue Abbé Joseph Flies.

2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Jean-Marc Darquennes, dirigeant de sociétés, né à Ixelles (B) le 26 janvier 1949, demeurant à B-5310 Eghezée, 14, rue de Winée, qui aura pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en toute circonstance.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, après s'être identifiés, pour autant qu'il s'agisse de personne physique, au moyen de copie de leur carte d'identité.

Signé: J.-M. Darquennes, E. Houbar, C. Mines

Enregistré à Capellen, le 27 décembre 2004, vol. 431, fol. 47, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 janvier 2005.

C. Mines.

(900422.3/225/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2005.

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 104.273.

Transferts de parts sociales

Il résulte d'actes de transfert signés sous seing privé, que:

- par acte du 9 décembre 2004, la société PAUL ROYALTY FUND L.P., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, suite 400, Wilmington, Delaware, Etats-Unis, a cédé les 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société, à la société ROYALTY FINANCIAL COMPANY LLC, régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à 50, California Street, Suite 3000, San Francisco CA 94111, Etats-Unis;

- par acte du 9 décembre 2004, la société ROYALTY FINANCIAL COMPANY LLC, ayant son siège social à 50, California Street, Suite 3000, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis, a cédé les 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société, à la société ROYALTY SECURITIZATION TRUST I, régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social à 50, California Street, Suite 3000, San Francisco CA 94111, Etats-Unis.

Depuis, les 4.500 parts sociales sont détenues par la société ROYALTY SECURITIZATION TRUST I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

KING GEORGE HOLDINGS LUXEMBOURG IA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010639.3/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

TRADEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.007.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010668.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

C.G.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.801.

L'an deux mille cinq, le onze janvier.

Par-devant Maître Lecuit Gérard, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding C.G.P. HOLDING S.A., avec siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en 1997 page 25929, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décision du conseil d'administration (conversion du capital en euros) en date du 1^{er} août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 71 du 31 janvier 2001.

L'assemblée est présidée par Monique Juncker, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour

1. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004.
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Dissolution et mise en liquidation de la société.
4. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
5. Divers.

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le Tageblatt en date du 22 décembre 2004 et du 31 décembre 2004;
- au Mémorial, Recueil C numéro 1308 du 22 décembre 2004 et numéro 1331 du 31 décembre 2004;

Un exemplaire de ces publications a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV. - Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur le total des 1251 actions, 1250 actions sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société au 30 juin 2004 et de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à partir de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

- GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Juncker, R. Rozanski, A. Galassi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

G. Lecuit.

(010998.3/220/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 4,464,556,950.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 79.018.

In the year two thousand four, the thirtieth day of December.

Before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (the Company). The Company has been incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 423 of 8 June 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 January 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 346 of 27 March 2004.

There appeared:

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.213,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2004.

WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2004.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 99.124,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2004.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that sixty-seven million seven hundred eighteen thousand five hundred sixty-one (67,718,561) ordinary shares and eighty-one million one hundred thousand and four (81,100,004) preference shares (A to H) having a nominal value of thirty United States Dollars (USD 30.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company, so that the financial year of the Company shall close on 30 December of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 20 January 2004, shall be closed on 30 December 2004;

2. Miscellaneous.

I. that the Meeting has taken the following resolutions:

First and sole resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on 30 December of each year and as a result to close the current financial year having started on 20 January 2004 on 30 December 2004 and (ii) to amend article 13 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 13 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on 31 December and ends on 30 December of the following year.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven hundred Euros (700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP LUXEMBOURG GAM-MA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2000 par acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - n° 423 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, le 19 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - n° 346 du 27 mars 2004.

Ont comparu:

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2004.

WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2004.

WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124,

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. que soixante-sept millions sept cent dix-huit mille cinq cent soixante et une (67.718.561) parts sociales ordinaires et quatre-vingt-un millions cent mille quatre (81.100.004) parts sociales préférentielles (A à H), ayant une valeur nominale de trente dollars des Etats-Unis (USD 30,-) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 13 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 30 décembre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 20 janvier 2004, prendra fin le 30 décembre 2004;

2. Divers.

I. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première et seule résolution

L'Assemblée de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le 30 décembre et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 20 janvier 2004, au 30 décembre 2004 et (ii) de modifier en conséquence l'article 13 des Statuts.

Par conséquent, l'article 13 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre de l'année suivante.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept cents euros (700.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010778.3/242/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 79.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010780.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

MARCO POLO SCHIFFAHT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.
R. C. Luxembourg B 77.035.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2005, réf. DSO-BA00261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 31 janvier 2005.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(010687.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

HARVEST CLO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.786.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

J. Elvinger.

(010739.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

HAMEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.
R. C. Luxembourg B 57.360.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 19 juin 2004 à Bandol (France)*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de reconduire les mandats des administrateurs

Monsieur Pascal Bosquillon de Jenlis

Monsieur Gaston Schwertzer,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004.

- l'assemblée a décidé de ne pas reconduire le mandat de Monsieur Edouard Bosquillon de Jenlis, et de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Edouard Bosquillon de Jenlis:

Monsieur Guillaume Bosquillon de Jenlis, domicilié au 48bis, avenue Belmontet 92210, Saint Cloud, France

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2004.

- l'assemblée a décidé de nommer à la fonction de nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur François Lentz:

ELPERS & Co. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., établie en ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Son mandat arrivera à expiration lors de la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour HAMEUR S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010802.3/1005/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

MARCO POLO SCHIFFAHT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.

H. R. Luxemburg B 77.035.

—

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Grevenmacher ausserordentlich am 17. Dezember 2004 um 14.00 Uhr

Mandatsverlängerungen

Die ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate folgender Personen bis zur Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2009 abstimmt:

- Steffen Augspurger, Delegierter des Verwaltungsrates, geboren am 5. November 1966 in Heidelberg (D), wohnhaft in D-70327 Stuttgart, 27, Neuer Berg

- André Veenma, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 18. Februar 1943 in Rotterdam (NL), wohnhaft in NL-3354 XL Papendrecht, 64, Kerkbuurt

- Dick Van Riemsdijk, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 6. Februar 1967 in Rotterdam (NL) wohnhaft in NL-3354 BD Papendrecht, 34, Groen Van Prinstererstraat.

Das Mandat des Rechnungskommissars, SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., mit Sitz zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, wird verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2009 abstimmt.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 17. Dezember 2004.

Unterschriften

Der Verwaltungsrat

(010772.3/832/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

EURO-INOX, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

—

Liste du conseil d'administration au 10 juin 2004

1. Pascal Payet-Gaspard, Chairman

UGINE S.A. GROUPE USINOR, Vice-President Marketing and Sales, Immeuble Pacific, 13 cours Valmy-TSA 30003 92070 La Défense 7 Cedex - France

2. Alfred Otto, Vice-Chairman

ThyssenKrupp Nirosta GmbH, Member of the Board, Oberschlesienstr. 16 47807 Krefeld - Germany

3. Robert Van der Vurst, Treasurer

Alz nv, Vice President Sales, Gemk-Zuid, Zone 6A

3600 Genk - Belgique

4. J. Riestra Pita, Secretary

Acerinox, Commercial Director, Santiago de Compostela, 100

28035 Madrid - Spain

5. Mauro Borghesi

ThyssenKrupp ACCIAI SPECIALI TERNI SpA, General Manager Sales, Viale Brin 218

05100 Terni - Italy

6. Mikko Ylitalo

Outokumpu Stainless, Vice-President Technology, Riihitontuntie 7B,

02601 Espoo - Finland

7. Fausto Capelli

Centro Inox, Managing Director, Piazza Velasca 10

20122 Milan - Italy

8. William J. Molloy

NICKEL DEVELOPMENT INSTITUTE, Vice-President Europe, 42 Weymouth Street

London W1N 3LQ - United Kingdom

La composition du conseil d'administration prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010920.3/502/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

22575

LOGICONSULT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 82.165.

—
RECTIFICATIF

Lors de la rédaction de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2002 le nom d'un des administrateurs était erroné, par conséquent il y a lieu de le redresser comme suit:

Monsieur Modugno Salvatore, demeurant à L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J. P. Michels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, réf. LSO-BA05798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010777.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.754.

—
L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.754. La Société a été constituée par acte du notaire Joseph Elvinger de ce temps de résidence à Luxembourg, du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 201 du 23 avril 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002, par acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 186 du 21 février 2003.

L'assemblée est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit scrutateurs Monsieur Mathis Hengel et Monsieur Daniel Foca, les deux maîtres en droit avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social, constituée par 4.000.000 d'actions, est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

1. Modifications des statuts par suppression du capital actuellement autorisé de la Société.

2. Modification des statuts, par suppression des paragraphes correspondant au capital autorisé, en conséquence des résolutions adoptées sub 1) de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale se réfère à un emprunt obligataire 1996/2006, 4% zero coupon, convertible en actions, que la Société avait émis et qui se trouvait couvert par un capital autorisé à hauteur de 51.700.000,- EUR (cinquante et un millions sept cent mille euros), représenté par 10.000.000,- (dix millions) d'actions.

L'assemblée constatant que le même emprunt obligataire se trouve entretemps remplacé par d'autres titres non directement participatifs au capital, elle décide que le capital autorisé statutaire d'un montant de 51.700.000,- EUR (cinquante et un millions sept cent mille euros), représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur de 5,17 EUR (cinq euros et dix-sept cents) chacune, spécialement créé aux fins d'une éventuelle conversion desdits titres obligataires, n'a plus lieu d'être et décide de le supprimer purement et simplement. L'assemblée générale décide en conséquence d'abroger les autorisations correspondantes au conseil d'administration en relation avec ledit capital autorisé, prévues par l'acte Jacques Delvaux du 18 décembre 2002.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de supprimer les alinéas 2, 3 et 4, de l'article 5 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix-huit heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, C. Geiben, M. Hengel, D. Foca, A. Schwachtgen.
Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 28, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(011010.3/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

**MARELLA PARTICIPATIONS ET FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. MARELLA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.754.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1888 du 30 décembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(011011.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

DIGITAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.323.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 26 janvier 2005

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

2. de réélire Messieurs Jacques Chahine, Marius Klein, Antoine Hennequin comme représentant de La Mondiale, Jean-Michel Gelhay, Régis Leoni, Christian Schor, Christophe Lambert, Donald Villeneuve et Mademoiselle Martine Vermeersch en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

3. de réélire DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour DIGITAL FUNDS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010779.3/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

IBERIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.592.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22 décembre 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Capellen, le 27 janvier 2005.

Signature.

(010850.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

COTRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.289.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22 décembre 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Capellen, le 27 janvier 2005.

Signature.

(010852.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

D.M.S. & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 46.477.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signature

Mandataire

(010872.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

HOLLIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 105.728.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. - La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.491, ici représentée par son administrateur-délégué:

Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

2. - La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, agissant ès dit qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de HOLLIMEX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (€ 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.491, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2.- La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à 1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257, deux actions	2
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
- b) Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2010.
4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 janvier 2005, vol. 358, fol. 57, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 janvier 2005.

H. Beck.

(010590.3/201/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 220,715,125.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.019.

In the year two thousand four, the thirtieth day of December.

Before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.019 (the Company). The Company has been incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 417 of 7 June 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27 February 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 369 of 4 April 2003.

There appeared WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.550 (the Sole Shareholder),

hereby represented by M^e Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2004.

which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 14 of the articles of association of the Company, so that the financial year of the Company shall close on 30 December of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 1 January 2004, shall be closed on 30 December 2004;

2. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First and sole resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on 30 December of each year and as a result to close the current financial year having started on 1 January 2004 on 30 December 2004 and (ii) to amend article 14 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 14 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 31 December and ends on 30 December of the following year.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven hundred Euros (700.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.019 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2000 par un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 417 du 7 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 27 février 2003 par un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 369 du 4 avril 2003.

A comparu WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 14 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 30 décembre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1^{er} janvier 2004, prendra fin le 30 décembre 2004;

2. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première et seule résolution

L'Assemblée de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le 30 décembre et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 1 janvier 2004, au 30 décembre 2004 et (ii) de modifier en conséquence l'article 14 des Statuts.

Par conséquent, l'article 14 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre de l'année suivante.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept cents euros (700.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 21, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010773.3/242/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010774.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

ABM MERCHANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.342.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABM MERCHANT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 53 du 25 janvier 2001, dont les statuts furent modifiés suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 21 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 84 du 28 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Vanderhoven, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Ramener la valeur nominale des actions de trois mille cent euros (3.100,- EUR) à cent euros (100,- EUR).

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de soixante mille euros (60.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-onze mille euros (91.000,- EUR) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par l'apport de 100% des parts sociales de la société RINVEST SRL, avec siège social à Milan, Corso Garibaldi, 71, cet apport étant évalué à EUR 4.622.000,-.

3. Souscription et libération des six cents (600) actions nouvelles par la société RIVIPRO S.A. et par REAL IMMOBILIER S.A.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-onze mille euros (91.000,- EUR) représenté par neuf cent six (910) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ramener la valeur nominale des actions de trois mille cent euros (3.100,- EUR) à cent euros (100,- EUR) de sorte que le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est désormais représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de soixante mille euros (60.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt-onze mille euros (91.000,- EUR) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention Souscription - Libération

Les actionnaires existants déclarent renoncer au droit de souscription préférentiel.

Sont ensuite intervenues:

1. RIVIPRO S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

Ici représentée par Monsieur Philippe Vanderhoven, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2004,

laquelle a déclaré souscrire à quatre cent deux (402) actions nouvelles, et les libérer intégralement par apport en nature de 67% du capital social de la société RINVEST SRL, ayant son siège social à Milan, Corso Garibaldi, 71, évalué à EUR 3.096.740,-

2. REAL IMMOBILIER S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, Ici représentée par Monsieur Philippe Vanderhoven, prénommé, En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2004, laquelle a déclaré souscrire à cent quatre-vingt-dix-huit (198) actions nouvelles, et les libérer intégralement par apport en nature de 33% du capital social de la société RINVEST SRL, préqualifiée, évalué à EUR 1.525.260,-. En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, les actions de RINVEST SRL apportées ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 28 décembre 2004 par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.» La différence entre la valeur nominale de la part sociale émise et la valeur totale de la participation apportée, sera transférée à un compte de prime d'émission de la société.

En vertu de la législation italienne, le transfert des parts de la société RINVEST Srl sera pleinement effectif une fois réalisée l'inscription au registre des associés de la société RINVEST Srl du transfert réalisé en date de ce jour par les apporteurs en faveur de la société ABM MERCHANT.

Lesdits procuration et rapport, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-onze mille euros (91.000,- EUR) représenté par neuf cent six (910) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille deux cents euros (3.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Suit la traduction assermentée en langue italienne du texte qui précède:

L'anno duemilaquattro, il ventotto dicembre 2004, innanzi all'avv. Henri Hellinckx, notaio con residenza a Mersch (Lussemburgo),

Si è riunita l'assemblea generale straordinaria degli azionisti della società anonima ABM MERCHANT S.A. con sede sociale a L-1724 Lussemburgo, 9B, boulevard du Prince Henri, costituita sulla base dell'atto notarile ricevuto dall'avv. Gérard Lecuit, allora notaio residente a Hesperange in data 18 luglio 2000, pubblicata sulla gazzetta, sezione delle società ed associazioni C numero 53 del 25 gennaio 2001, i cui statuti furono modificati sulla base dell'atto notarile ricevuto dall'avv. Gérard Lecuit, allora notaio residente a Hesperange in data 21 novembre 2002, pubblicata sulla gazzetta, sezione delle società ed associazioni C numero 84 del 28 gennaio 2003.

L'assemblea è stata dichiarata aperta sotto la presidenza del signor Philippe Vanderhoven, impiegato privato, residente professionalmente a Lussemburgo.

Il Presidente designa quale segretario la signora Arlette Siebenaler, impiegata privata, residente professionalmente a Mersch.

L'assemblea elegge quale scrutatore la signora Annick Braquet, impiegata privata, residente professionalmente a Mersch.

Il Presidente dichiara e invita il notaio a prendere atto, nella forma del pubblico strumento, di quanto segue:

I. Gli azionisti presenti o rappresentati, i mandatari degli azionisti rappresentati ed il numero delle azioni che detengono sono elencati nella lista delle presenze, firmata dall'ufficio dell'assemblea, dagli azionisti presenti, dai mandatari degli azionisti rappresentati e dal sottoscritto notaio. La citata lista delle presenze resterà annessa al presente atto per le formalità di registrazione

Le procure degli azionisti rappresentati, dopo essere state vistate ne varietur dai comparanti, resteranno parimenti allegati al presente atto.

II. Che dalla citata lista appare che tutte le azioni rappresentanti l'integralità del capitale sociale sono presenti o rappresentate alla presente assemblea generale straordinaria e conseguentemente l'assemblea può decidere validamente su tutti i punti di cui all'ordine del giorno e gli azionisti presenti o rappresentati riconoscono di essere stati debitamente convocati e di aver conoscenza dell'ordine del giorno che è stato loro preventivamente comunicato.

III. L'ordine del giorno della presente assemblea è il seguente:

1. Adattare il valore nominale delle azioni da tremilacento (3.100,- Euro) a cento Euro (100,- Euro).

2. Aumento del capitale sociale fino a concorrenza di sessantamila Euro (60.000,- Euro) in vista di portare l'importo attuale di Euro trentunmila (31.000,- Euro) attraverso l'emissione di seicento (600) nuove azioni di Euro cento (100,-

Euro) ciascuna, a novantunmila Euro (91.000,- Euro), godendo dei medesimi diritti e vantaggi per rapporto alle azioni esistenti, da liberare mediante apporto del 100% del capitale sociale della società RINVEST Srl, Milano, valutato a Euro 4.622.000,-.

3. Sottoscrizione e liberazione delle seicento (600) nuove azioni da parte della società RIVIPRO S.A. e della REAL IMMOBILIER S.A.

4. Modifica afferrente il primo comma dell'articolo 5 degli statuti che avrà il seguente tenore:

«**Art. 5. Primo comma:** Il capitale sottoscritto è fissato a Euro novantunmila (91.000,- Euro) suddiviso in novencentodieci (910) azioni di un valore nominale di Euro 100,- ciascuna.»

I fatti così riassunti e riconosciuti esatti dall'assemblea, sono oggetto da parte di quest'ultima, delle seguenti delibere prese all'unanimità dei voti:

Prima delibera

L'assemblea decide di adattare il valore nominale delle azioni da tremilacento (3.100,- Euro) a cento Euro (100,- Euro) di guisa che il capitale sociale di trentunmila Euro (31.000,- Euro) sarà ora rappresentato da trecentodieci (310) azioni da un valore nominale di cento Euro (100,- Euro) cadauna.

Seconda delibera

L'assemblea decide di aumentare il capitale sociale fino a concorrenza di sessantamila Euro (60.000,- Euro) in vista di portare l'importo attuale di Euro trentunmila (31.000,- Euro) attraverso l'emissione di seicento (600) nuove azioni di Euro cento (100,- Euro) ciascuna, a novantunmila Euro (91.000,- Euro), godendo dei medesimi diritti e vantaggi per rapporto alle azioni esistenti.

Intervento Sottoscrizione - Liberazione

Gli azionisti presenti dichiararono rinunciare al loro diritto di sottoscrizione preferenziale.

Sono successivamente intervenuti:

1. RIVIPRO S.A., con sede sociale a L - 2086 Lussemburgo, 23, Viale di Monterey

qui rappresentata dal signor Philippe Vanderhoven sunnominato,
in virtù d'una procura su carta privata rilasciata il 28 dicembre 2004,

la quale dichiara di voler sottoscrivere quattrocentodue (402) nuove azioni e di liberarle integralmente tramite apporto in natura del 67% del capitale sociale della società RINVEST Srl, Milano, valutato a Euro 3.096.740,-.

2. REAL IMMOBILIER SA, con sede sociale a L-2220 Lussemburgo, 560A, via di Neudorf,

qui rappresentata dal signor Philippe Vanderhoven sunnominato,
in virtù d'una procura su carta privata rilasciata il 28 dicembre 2004,

la quale dichiara di voler sottoscrivere centonovantotto (198) nuove azioni e di liberarle integralmente tramite apporto in natura del 33% del capitale sociale della società RINVEST Srl, Milano, valutato a Euro 1.525.260,-.

In conformità all'articolo 32-1 (5) della legge del 10 agosto 1915, con le rispettive modifiche, le quote apportate sono state oggetto di un rapporto stabilito in data 28 dicembre 2004 dal sig. Jean Bernard Zeimet, revisore di imprese, la cui sede sociale è stabilita a Lussemburgo, le cui conclusioni sono le seguenti:

«Conclusioni»

A seguito delle verifiche effettuate e qui sopra descritte, non abbiamo osservazioni da formulare sul valore dell'apporto che corrisponde al meno al numero e al valore nominale delle azioni da emettere in contropartita.»

La differenza tra il valore nominale delle parti sociali emesse ed il valore totale delle partecipazioni apportate, sarà trasferito su di un conto sovrapprezzo di emissione della società.

Tenuto conto della legislazione italiana, l'apporto di quote in oggetto, intervenuto in data odierna, avrà piena efficacia una volta avvenuta l'iscrizione a libro soci del presente apporto, effettuato a cura della società ABM MERCHANT S.A.

Le procure ed il rapporto, dopo essere state firmate «con promessa di rato e valido» da tutti i presenti e dal notaio, resteranno allegati al presente per essere formalizzate con il medesimo.

Terza risoluzione

Allo scopo di adattare gli statuti con le risoluzioni che precedono, l'assemblea decide di modificare il primo comma dell'articolo 5 degli statuti che d'ora innanzi avrà il seguente tenore:

«**Art. 5. Primo comma:** Il capitale sottoscritto è fissato a Euro novantunmila (91.000,- Euro) suddiviso in novencentodieci (910) azioni di un valore nominale di cento euro (100,- Euro) ciascuna.»

Spese

Per le necessità della registrazione, il sottoscrittore dichiara che l'apporto in natura avviene ai sensi delle disposizioni di cui all'articolo 4-2 della legge del 29 dicembre 1971, come modificata, che prevede l'esonero dal diritto d'apporto.

L'importo delle spese, esborsi, remunerazioni e tasse, in qualsivoglia forma, che saranno a carico della società in virtù delle presenti è valutato in circa Euro 3.200,-.

Non essendoci altri argomenti all'ordine del giorno, la seduta è tolta.

Attestato

Fatto e sottoscritto a Lussemburgo alla data riportata in ingresso al presente atto.

Dopo lettura ed interpretazione date dal notaio, i comparenti menzionati hanno firmato con il notaio il presente processo verbale.

Signé: P. Vanderhoven, A. Siebenaler, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2004, vol. 430, fol. 3, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010615.3/242/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

ABM MERCHANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010616.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

KeyBridge, S.A., Société anonyme

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 82.105.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Edwards.

(010931.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: London EC2Y 5AJ, 125 London Wall (UK).
Principal place of business: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 73.205.

In the year two thousand five, on the eleventh day of January.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED (the «Company»), a «société anonyme» registered in the Luxembourg Company Register under section B number 73.205, incorporated under the laws of England and Wales under the name CHASE CAPITAL HOLDINGS LIMITED, on 1 November 1999 and having its current registered office at London EC2Y 5 AJ, 125 London Wall (United Kingdom).

By decision of the Board of Directors of the Company, taken on 25 January 2000, its principal place of business had been transferred to 5, rue Plaetis, in L-2338 Luxembourg, with coordinated Articles of Incorporation published in the Mémorial C number 133 of 9 February 2000.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 24 April 2002, published in the Mémorial C number 1100 of 18 July 2002.

The extraordinary general meeting is presided over by Ms Elena Korablina, Vice President, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Anne D'Alimonte, Assistant Vice President, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Saliha Boukhrichen, Assistant Company Secretary, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- To transfer the principal place of business of the Company from L-2338 Luxembourg, 5 rue Plaetis, to L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the entire share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolution:

Resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the principal place of business of the Company from its current place of L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, to L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED (la «Société»), une société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 73.205, constituée sous les lois de l'Angleterre et Pays de Galles, sous la dénomination de CHASE CAPITAL HOLDINGS LIMITED en date du 1^{er} novembre 1999 et ayant son siège social à Londres EC2Y 5AJ, 125 London Wall (Royaume-Uni).

Par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en date du 25 janvier 2000, le principal établissement et le siège de direction effective ont été transférés au 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg et dont les statuts coordonnés ont été publiés au Mémorial C numéro 133 du 9 février 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 24 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1100 du 18 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Elena Korablina, Vice Présidente, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne D'Alimonte, Assistante Vice Présidente, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Saliha Boukhrichen, Assistante Secrétaire de Société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- De transférer le principal établissement et le siège de direction effective de la Société de L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, à L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer l'actuel principal établissement et le siège de direction effective de la Société de L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, à L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Korablina, A. D'Alimonte, S. Boukhrichen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2005, vol. 891, fol. 27, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(010827.3/239/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

**CPM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. C & P INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1272 Luxembourg, 20, rue de Bourgogne.
R. C. Luxembourg B 103.070.

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C & P INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-4620 Differdange, 132, rue Emile Mark, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.070, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1202 du 24 novembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Steven Cornelius, employé privé, demeurant à Foetz, qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gauthier Cornelius, employé privé, demeurant à Foetz.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale de C & P INTERNATIONAL S.A. en CPM INTERNATIONAL S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Transfert du siège social de L-4620 Differdange, 132, rue Emile Mark, à L-1272 Luxembourg, 20, rue de Bourgogne et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3) Insertion de deux nouveaux alinéas entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«- le management et les organisations d'événements sportifs,
- l'organisation d'événements et de fêtes,».

4) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel et décharge lui est donnée de sa fonction.

5) Nomination de la société FIDUCIARE, S.à r.l., comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de C & P INTERNATIONAL S.A. en CPM INTERNATIONAL S.A.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CPM INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4620 Differdange, 132, rue Emile Mark, à L-1272 Luxembourg, 20, rue de Bourgogne.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2, premier alinéa. «Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer deux nouveaux alinéas entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«- le management et les organisations d'événements sportifs,
- l'organisation d'événements et de fêtes,».

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme PREMIER HOLDING S.A. comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société FIDUCIARE, S.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 47.311, comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Cornelius, P. Pierrard, G. Cornelius, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 janvier 2005, vol. 431, fol. 56, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 janvier 2005.

A. Weber.

(010765.3/236/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

CPM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 20, rue de Bourgogne.

R. C. Luxembourg B 103.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(010767.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

KeyBridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 82.105.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Edwards.

(010934.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

CEPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.748.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 17 janvier 2005

1) Le siège social a été transféré de L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

2) Jusqu'au 1^{er} mars 2005, Messieurs André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, Roland Frising, administrateur de société, né le 4 décembre 1947 à L-Pétange ayant son domicile professionnel à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, et Bart Deconinck, administrateur de société, né le 9 octobre 1966 à B-Kortrijk, ayant son domicile professionnel à CH-1205 Genève, 15, boulevard des Philosophes, ont été nommés administrateurs en remplacement de Messieurs Franco Omarini, Enzo D. Beretta et Heinz Vogel, démissionnaires, auxquels décharge a été accordée.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CEPE HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011004.3/528/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: USD 2,787,256,115.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
 R. C. Luxembourg B 68.213.

In the year two thousand four, the thirtieth day of December.
 Before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.213 (the Company). The Company has been incorporated on 21 January 1999 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 256 of 19 April 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 6 January 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 320 of 25 March 2003.

There appeared WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 99.124 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Me Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,
 by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2004

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds 100% of the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 9 of the articles of association of the Company, so that the financial year of the Company shall close on 30 December of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 8 January 2004, shall be closed on 30 December 2004;

2. Miscellaneous.

- III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First and sole resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on 30 December of each year and as a result to close the current financial year having started on 8 January 2004 on 30 December 2004 and (ii) to amend article 9 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 9 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 9. Financial year.** The Company's financial year begins on 31 December and ends on 30 December of the following year.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (la Société). La Société a été constituée le 21 janvier 1999 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 256 du 19 avril 1999. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 6 janvier 2003 par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 320 du 25 mars 2003.

A comparu WPP LUXEMBOURG HOLDINGS TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.124 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg,
 en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 9 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 30 décembre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 8 janvier 2004, prendra fin le 30 décembre 2004;

2. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première et seule résolution

L'Assemblée de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le 30 décembre et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 8 janvier 2004, au 30 décembre 2004 et (ii) de modifier en conséquence l'article 9 des Statuts.

Par conséquent, l'article 9 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre de l'année suivante.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 21, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010782.3/242/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 68.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010784.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 4,464,551,010.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.015.

In the year two thousand four, the thirtieth day of December.

Before Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 (the Company), incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 421 of 8 June 2001. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 6 January 2003 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No. 319 of 25 March 2003.

There appeared WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.213 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2004.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 13 of the articles of association of the Company, so that the financial year of the Company shall close on 30 December of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 8 January 2004, shall be closed on 30 December 2004;

2. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolution:

First and sole resolution

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on 30 December of each year and as a result to close the current financial year having started on 8 January 2004 on 30 December 2004 and (ii) to amend article 13 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 13 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on 31 December and ends on 30 December of the following year.»

Estimate and costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (la Société), constituée le 21 novembre 2000 par un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 421 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 6 janvier 2003 par un acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 319 du 25 mars 2003.

A comparu WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 13 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 30 décembre de chaque année et en conséquence, l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 8 janvier 2004, prendra fin le 30 décembre 2004;

2. Divers.

III. que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Première et seule résolution

L'Assemblée de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social de chaque année le 30 décembre et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, ayant commencé le 8 janvier 2004, au 30 décembre 2004 et (ii) de modifier en conséquence l'article 13 des Statuts.

Par conséquent, l'article 13 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 31 décembre et se termine le 30 décembre de l'année suivante.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 21, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010786.3/242/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010789.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

KeyBridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 82.105.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Edwards.

(010937.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMERCIALES S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(010972.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

BENDICK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.878.

CORRECTION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 27 décembre, 2004, que:

- M. Lennart Stenke, 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède) fut ré-élu comme Administrateur de la société de sorte que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale que se tiendra en 2005.

- la résiliation de son poste d'administrateur de la société de M. Manfred G. Braun, 18, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg (né le 20 juillet 1942 à Berlin, Allemagne) fut acceptée.

- la résiliation de son poste d'administrateur de la société de M. Urs Hanselmann, Zollstrasse 9, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, (né le 30 mai 1960 à Chur, Suisse) fut acceptée.

- la résiliation de son poste d'administrateur de la société de Dr. Ernst Walch, Zollstrasse 9, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, (né le 12 mai 1956 à Vaduz, Liechtenstein) fut acceptée.

- M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 17 août 1951 à Luxembourg) ainsi que M^e Tom Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg) furent élu comme nouveau administrateurs de la société de sorte que leurs mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra en 2005.

- Le nombre d'administrateurs fut diminué de 4 à 3.

- la résiliation de son poste de commissaire aux comptes de la société de MGB INTERNATIONAL S.A. (B. 54.878), 18, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg fut acceptée et que THE SERVER GROUP EUROPE S.A. (B. 68.574) 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut élu comme nouveau commissaire aux comptes de la société de sorte que son mandat se terminera à l'Assemblée Générale en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(010974.3/263/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

CARREFOUR DE L'AMEUBLEMENT M.D.L.N.R.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 90.479.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Olivier Duquesne, administrateur de société, demeurant au 3 rue Platon, F-87100 Limoges.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société CARREFOUR DE L'AMEUBLEMENT M.D.L.N.R.J. S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90.479, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, datée du 23 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 123 du 7 février 2003, (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont depuis lors subi aucune modification.

2.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action, intégralement libérées en numéraire;

3.- Qu'il est devenu successivement propriétaire de la totalité des mille (1.000) actions de la Société.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société.

5.- Qu'il déclare en outre avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

6.- Que lui, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare encore que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société dissoute.

9.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs, le cas échéant à l'annulation par lacération de tous les certificats d'actions au porteur éventuellement émis.

Dont acte, fait et passé à Dudelange (Luxembourg) date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Duquesne, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2004, vol. 889, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(010877.3/239/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 février 2005.

FUTURE ELECTRONICS EUROPEAN FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 105.748.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

FUTURE ELECTRONICS INC., société de droit canadien, immatriculée sous le numéro 505 565 ayant son siège social au 237, Boulevard Hymus Pointe-Claire, Québec, Canada H9R 5C7,

ici représentée par Monsieur Gregory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Pointe-Claire Québec, le 4 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, par son mandataire ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle qu'amendée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est. Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, en ce compris toutes sociétés faisant partie du même groupe corporatif ou ultérieurement détenues par le même actionnaire.

Elle pourra en outre accorder tous concours, prêts, avances ou garanties, de toute forme et durée, à toute société dans laquelle elle dispose un intérêt direct ou indirect, en ce compris toutes sociétés faisant partie du même groupe corporatif ou ultérieurement détenues par le même actionnaire.

Afin de collecter les fonds dont elle aura besoin pour exercer ses activités dans le cadre de son objet, elle pourra souscrire des emprunts sous quelque forme que se soit et émettre tout instrument obligataire sous quelque forme que ce soit.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de FUTURE ELECTRONICS EUROPEAN FINANCING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est composé de gérants de catégorie A et de catégorie B.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par le conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie sinon tout autre moyen de communication similaire, ou un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

FUTURE ELECTRONICS INC., prénommée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné, qui le confirme.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11b, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- catégorie A

Monsieur John Rourke, directeur financier, né à Montréal, le 12 avril 1967, demeurant Falling Water, 19 Ham Island, Old Windsor, Berkshire SL4 2JY, Royaume-Uni;

Monsieur Marcel Stephany, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 4 septembre 1951, demeurant à L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch,

- catégorie B

Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, née à Arlon, le 11 mars 1965, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: G. Guissard, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 86, case 12. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 janvier 2005.

P. Decker.

(010857.3/206/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

IFEF II HOLDINGS N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011012.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.364.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu :

Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Georges Ouang, directeur de sociétés, demeurant à Kowloon, Hong Kong, 11 E 704 Castle Peak Road,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} juin 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 22 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 586 du 9 décembre 1993 et dont le capital social a été converti en euro suivant assemblée générale des actionnaires tenue en date du 22 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 du 22 mars 2002;

- que le capital social de la société CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A. s'élève actuellement à EUR 98.800,- représenté par 4.000 actions d'une valeur nominale de EUR 24,70 chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Georges Ouang, prénommé, étant devenu seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Georges Ouang, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

A la demande du seul propriétaire des actions la société CZECK ENGINEERING AND ARCHITECTURE HOLDING S.A., le notaire procède à la lacération des titres au porteur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, vol. 146S, fol. 82, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

G. Lecuit.

(010890.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

FRARLUIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.549.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme FRARLUIM S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.549 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 janvier 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 146 du 23 mars 1996, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 3 décembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 165 du 12 mars 1999, et

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 2 septembre 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à trois cent soixante-cinq mille euros (€ 365.000,-), représenté par trois mille six cent cinquante (3.650) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société FRARLUIM S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme FRARLUIM S.A., est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les trois mille six cent cinquante (3.650) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Frais

Les frais des présentes sont évalués sans nul préjudice à environ six cents euros (€ 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 janvier 2005, vol. 358, fol. 57, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 janvier 2005.

H. Beck.

(010882.3/201/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

N.S.I., NEWSTARCH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 79.556.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEWSTARCH INVESTMENTS S.A. en abrégé N.S.I. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 17 juillet 2001 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié, en date du 26 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 15 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Franca Rosati, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de

présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Dissolution et mise en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, C. Haag, F. Rosati, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2004, vol. 429, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010928.3/242/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WHITBY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.313.

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WHITBY INVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 29 septembre 1998, numéro 697.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
- 2.- Le cas échéant, nomination d'ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2004, vol. 429, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(010936.3/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

EXTANG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.047.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

- La société MANTARAY INVESTORS LIMITED, avec siège social à RBC House, East Hill Street, Nassau, Bahamas, enregistrée sous le numéro 66285B,

ici représentée par Monsieur Angelo Schenkens, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2004.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée EXTANG FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 876 du 13 octobre 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, en remplacement de Maître Gérard Lecuit, dont ce dernier est resté dépositaire de la minute en date du 30 décembre 2004, non encore publié au Mémorial.

- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privée, le 30 décembre 2004, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en sa qualité de commissaire à la liquidation:

GALINA INCORPORATED ayant son siège social à The Lake Building, P.O. Box 3483, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), enregistrée sous le numéro 313.825, et a fixé à ce jour, heure et lieu la présente assemblée.

L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique entend le rapport de GALINA INCORPORATED, précitée, sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'associée unique approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction, au liquidateur MANTARAY INVESTORS LIMITED, avec siège social à RBC House, East Hill Street, Nassau, Bahamas, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'associée unique donne également décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'associée unique prononce la clôture de liquidation et constate que la société EXTANG FINANCE, S.à r.l., a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'associée unique décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Schenkers, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 31, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

G. Lecuit.

(010993.3/220/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

PARSIFLOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 10.316.

L'an deux mille cinq, le onze janvier.

Par-devant Maître Lecuit Gérard, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARSIFLOR, avec siège social à 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée pour une durée de 30 ans suivant acte reçu par Maître Hyacinthe Glaesener, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mai 1972, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 128 du 24 août 1972, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant décision du conseil d'administration (conversion du capital en euros) en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 613 du 19 avril 2002, en dissolution depuis le 2 mai 2002 suite à l'expiration de sa durée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
2. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

- FIDUCIAIRE SASSEL & ZIMMER, SC, 6-12 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Deuxième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (850,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Claeys, R. Rozanski, A. Galassi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 50, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

G. Lecuit.

(010996.3/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

ARDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 9.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010576.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 31.681.

Le 25 novembre 2004, les directeurs de BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS ont unanimement décidé avec effet au 26 novembre 2004:

1. Transfert du siège social de BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS du 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg aux bureaux de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

2. Nomination de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., en tant qu'agent dépositaire, administratif et de domiciliaire et de cotation de BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS.

Luxembourg, 18 janvier 2004.

Pour BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS

S. O'Brien

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010568.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

TDAFC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 94.604.

In the year two thousand and five, on the twentieth day of January.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company TDAFC (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 56, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on July 11, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 847 dated August 19, 2003,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 94.604.

Bureau

The extraordinary general meeting is opened at 1.15 p.m. by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, acting as Chairman.

The Chairman appoints as secretary Mrs Marta Kozinska, private employee, residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Danièle Rehlinger, private employee, residing professionally at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Composition of the meeting

The shareholders present or represented at the Meeting as well as the number of shares held by each of them have been listed in an attendance list, signed by the present shareholders, by the proxy holders representing the shareholders and to which attendance list, drawn up by the members of the bureau, the members of the meeting declare referring to.

The said attendance list, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Will also remain attached to the present deed, in order to be filed at the same time with the registration authorities, the proxies issued by the shareholders represented at the meeting, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary.

Statement of the Chairman

The Chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of this meeting is as follows:

1) Amendment of article 17 of the articles of association in order a) to adopt a fiscal year beginning on January 1 and ending on December 31 of each year and b) to acknowledge, that as an exception the fiscal year which has begun on August 1st, 2004, has ended on December 31, 2004

Article 17 of the articles of association will have henceforth the following wording:

In English:

«The accounting year of the corporation shall begin on January first and shall terminate on December thirty-first of each year.»

In French:

«L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.»

2) Amendment as follows of the first paragraph of article 8 of the articles of association in order to adapt the annual general meeting's date to the amended fiscal year.

In English:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the first Tuesday of the month of June at 2.00 p.m.».

In French:

«L'assemblée générale ordinaire de la société devra être tenue à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il sera indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.».

3) Sundry.

II. There exist one thousand five hundred fifty (1,550) common shares class A and one thousand five hundred fifty (1,550) common shares class B, with a par value of ten Euro (EUR 10,-) each, entirely paid in, and representing the entire capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro). It results from the attendance list, that all the shares are present or represented. The meeting can thus validly deliberate and decide on all items mentioned on its agenda, without there having been prior convening notices.

Statement of the validity of the meeting

The statement of the Chairman, after verification by the scrutineer, is recognized as correct by the meeting. The meeting recognizes itself as validly constituted and apt to deliberate upon the items on the agenda.

Resolutions

The meeting considers the items on its agenda and, after having deliberated, it has approved unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the article 17 of the articles of association in order to:

- a) adopt a fiscal year beginning on January 1 and ending on December 31 of each year and
- b) acknowledge, that as an exception the fiscal year which has begun on August 1st, 2004, has ended on December 31st, 2004.

Article 17 of the articles of association will have henceforth the following wording:

«The accounting year of the corporation shall begin on January first and shall terminate on December thirty-first of each year.»

Second resolution

The general meeting resolves to amend as follows the first paragraph of article 8 of the articles of association in order to adapt the annual general meeting's date to the amended fiscal year:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the first Tuesday of the month of June at 2.00 p.m.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TDAFC (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 56, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 847 du 19 août 2003,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 94.604.

Bureau

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 13.15 heures sous la présidence de Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danièle Rehlinger, employée privée, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Modification de l'article 17 des statuts afin a) d'adopter une année sociale qui commence le 1^{er} janvier et qui finit le 31 décembre de chaque année et b) d'admettre, qu'exceptionnellement l'année sociale qui a commencé le 1^{er} août 2004 a pris fin le 31 décembre 2004.

L'article 17 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

En anglais:

«The accounting year of the corporation shall begin on January first and shall terminate on December thirty-first of each year.»

En français:

«L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.»

2) Modification comme suit du premier paragraphe de l'article 8 des statuts afin d'adapter la date de l'assemblée générale à l'année sociale modifiée.

En anglais:

«The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice on the first Tuesday of the month of June at 2.00 p.m.»

En français:

«L'assemblée générale ordinaire de la société devra être tenue à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il sera indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.»

3) Divers.

II.- Il existe mille cinq cent cinquante (1.550) actions catégorie A et mille cinq cent cinquante (1.550) actions catégorie B, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, intégralement libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les objets à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. L'assemblée se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts afin:

- a) d'adopter une année sociale qui commence le 1^{er} janvier et qui finit le 31 décembre de chaque année et
- b) d'admettre, qu'exceptionnellement l'année sociale qui a commencé le 1^{er} août 2004 a pris fin le 31 décembre 2004.

L'article 17 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 8 des statuts, afin d'adapter la date de l'assemblée générale à l'année sociale modifiée:

«L'assemblée générale ordinaire de la société devra être tenue à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg comme il sera indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Sana, M. Kozinska, D. Rehlinger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 janvier 2005.

T. Metzler.

(010836.3/222/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

TDAFC (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 94.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 janvier 2005.

T. Metzler.

(010838.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

FAIRMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 30.995.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAIRMARK S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 30.995, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 349 du 27 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 571 du 10 août 2000.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures trente sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts par suppression des alinéas relatifs à la cession d'actions et renouvellement du capital autorisé.

2. Ajout à l'article 7 des statuts de la possibilité pour le conseil d'administration de prendre des résolutions circulaires.

3. Modification de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire.

4. Modification de l'exercice social qui se terminera désormais le 31 décembre de chaque année.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les alinéas 3 à 10 de l'article 5 des statuts relatifs à la cession d'actions et de renouveler le capital autorisé. Après avoir entendu le rapport spécial du Conseil d'Administration, l'assemblée autorise celui-ci à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

Par conséquent l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-deux millions huit cent vingt et un mille cinq cent vingt-cinq euros (182.821.525,- EUR) représenté par sept millions trois cent douze mille huit cent soixante et une (7.312.861) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq cent millions d'euros (500.000.000,- EUR) qui sera représenté le cas échéant par vingt millions (20.000.000) d'actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2004 au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital sous-crit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa entre le quatrième et le cinquième alinéa de l'article 7 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le quatrième mercredi du mois de juin à dix heures trente.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mercredi du mois de juin à dix heures trente.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais chaque année le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Exceptionnellement l'exercice social de l'année en cours ayant commencé le 1^{er} mars 2004 se terminera le 31 décembre 2004.

Le premier alinéa de l'article 18 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, M. Muller, S. Roeleveld, F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

F. Baden.

(010884.3/200/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

FAIRMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 30.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010887.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 31.439.

Le 25 novembre 2004, les directeurs de BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (Luxembourg) ont unanimement décidé avec effet au 26 novembre 2004:

1. Transfert du siège social de BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) du 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg aux bureaux de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

2. Nomination de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., en tant qu'agent dépositaire, administratif et de domiciliaire et de cotation de BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)

Luxembourg, 18 janvier 2004.

Pour BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG)

S. O'Brien

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010570.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

22608

NYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 20.256.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 décembre 2004

Le siège de la société est transféré du 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010543.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

EXPERTA MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2005, réf. LSO-BA05237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Pour EXPERTA MANAGEMENT A.G.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(010562.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

SOUTH WESTERN ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.889.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Signature.

(010583.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

BEAU BASSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 81.881.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 27 septembre 2004 que:

Le siège social de la société a été transféré du 50, val Fleuri, Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010580.3/727/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.
